

DECLARATION DE DAKAR SUR LA RESTAURATION DES PAYSAGES FORESTIERS EN AFRIQUE DE L'OUEST

Nous, ministres et représentants des pays membres de la Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) (Burkina Faso, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigeria, Sénégal), réunis pour la table ronde ministérielle sur le défi de Bonn à Dakar, les 24 et 25 octobre 2019, à l'invitation du gouvernement du Sénégal, en coopération avec la Commission de la CEDEAO et l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), et avec le soutien du gouvernement de l'Allemagne.:

Considérant que 24,1 millions d'hectares des terres à restaurer d'ici 2030 ont déjà été engagés dans le Défi de Bonn par 9 pays de la CEDEAO (Benin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Libéria, Guinée, Ghana, Nigeria, Niger et Togo), représentant 14% des engagements mondiaux et 26,78 % (90 millions d'hectares) des engagements africains pris dans le cadre de l'initiative Africaine de restauration des Forêts et Paysages (AFRI100).

Notant l'engagement politique des pays africains en faveur de la restauration des terres déforestées et dégradées, tel qu'exprimé notamment dans le Plan de Convergence pour la gestion et l'utilisation durables des Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO, la Déclaration de Kigali, l'Appel à l'action de Lilongwe, l'Appel à l'action de Niamey et la Stratégie de collecte de fonds de Brazzaville pour mettre en œuvre les engagements pris en Afrique Centrale dans le cadre du Défi de Bonn.

Notant les initiatives prises dans le cadre de la restauration des paysages forestiers comme l'Agenda Africain de l'Union Africaine 2030, la Déclaration Ministérielle issue de la Conférence internationale sur la désertification et l'économie verte de Niamey et l'Appel à l'Action de Ouagadougou sur la création d'emplois verts liés à la terre.

Soulignant que le défi de Bonn est une initiative volontaire qui catalyse de nouvelles actions de restauration alignées sur les agendas d'autres instances en Afrique, tels que l'initiative AFR100 le Programme d'action panafricain pour la restauration des écosystèmes pour une résilience accrue et l'Initiative d'adaptation pour l'Afrique.

Reconnaissant que la réalisation des objectifs du Défi de Bonn de 150 millions d'hectares d'ici 2020, et 350 millions d'hectares des terres dégradées à restaurer d'ici 2030 pourrait générer environ 170 milliards de dollars par an en bénéfices nets de la protection des bassins versants, l'amélioration des rendements des cultures et des produits et services forestiers, et pourrait séquestrer jusqu'à 1,7 gigatonnes de dioxyde de carbone équivalent par an.

Reconnaissant l'importante contribution de la restauration des paysages forestiers à la réalisation de priorités nationales telles que la gestion durable de la terre et de l'eau, la sécurité alimentaire et énergétique, sécurité humaine, ainsi que des engagements globaux pris par les pays dans le cadre de l'Accord de Paris de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC), les objectifs d'Aichi de la Convention de la Diversité Biologique (CBD), les cibles sur la neutralité de la dégradation des terres, l'Agenda

2030 pour le développement durable et les objectifs mondiaux des Nations Unies sur les forêts.

Notant que le Baromètre des progrès du Défi de Bonn a été appliqué dans 9 pays d’Afrique en 2018 et 2019, fournissant des informations sur les progrès réalisés dans les actions de restauration des paysages forestiers. Cela a inspiré des efforts supplémentaires ainsi que la vérification des aspects clés et des défis à relever pour accélérer les progrès dans les années à venir.

Reconnaissant que les pays peuvent saisir l'occasion de renforcer l'apprentissage et les échanges régionaux pour identifier des solutions concrètes aux défis et problèmes communs liés à la dégradation des terres et à la déforestation, de même que des opportunités de restauration, dans l'intérêt des populations dépendantes de paysages forestiers en bonne santé et gérés de manière durable,

Reconnaissant le rôle et la valeur ajoutée des communautés rurales locales et des exploitants dans le processus de conception et mise en œuvre des interventions décentralisées de restauration des paysages forestiers et à en tirer partie.

Décidons des actions suivantes:

1. Identifier les terres dégradées dans nos pays respectifs et œuvrer à leur restauration d'ici 2030, en tenant compte des efforts nationaux existants ainsi que des initiatives déjà décrites ci-dessus et de toute autre politique pertinente ;
2. Encourager les pays à évaluer leur potentiel national pour la restauration des paysages forestiers afin d'identifier les voies pour la mise en œuvre de leurs engagements actuels dans le cadre de AFR100 et Défi de Bonn, tout en encourageant les autres pays qui ne sont pas engagés à le faire;
3. Lancer un appel aux pays de la CEDEAO à poursuivre l'intégration de la restauration des paysages forestiers comme mécanisme clé pour la mise en œuvre du Plan de Convergence pour la Gestion et l'Utilisation Durable des Ecosystèmes Forestiers de l'Afrique de l'Ouest de la CEDEAO ;
4. Renforcer la coopération et la coordination régionales en matière de restauration des paysages forestiers incluant tous les acteurs clés de l'utilisation des terres, notamment par le biais de dialogues sur les politiques, l'élaboration de politiques forestières et la programmation conjointe, y compris, mais sans s'y limiter, au moyen de mécanismes de financement coordonnés et durables aux niveaux mondial et régional ;
5. Inviter les partenaires de développement, les institutions financières internationales et le secteur privé à soutenir les efforts et les investissements au niveau national et régional dans la restauration des paysages forestiers et à faciliter l'accès aux opportunités d'investissements privés et publics qui répondent aux plans, priorités et actions des pays;
6. Promouvoir la coopération entre les pays de la CEDEAO pour élaborer une stratégie commune de financement des efforts de restauration des paysages forestiers et renforcer les capacités nationales afin de mieux mobiliser les instruments financiers existants et aligner les budgets nationaux sur le développement rural et la gestion durable des terres prenant en

compte les multiples avantages de la restauration des paysages forestiers, tout en mettant un accent particulier sur l'appui et l'engagement des exploitants et des communautés locales;

7. Évaluer périodiquement les efforts respectifs des Etats membres en utilisant le baromètre des progrès du défi de Bonn afin de surveiller et de signaler volontairement les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de restauration des paysages forestiers dans la région de la CEDEAO;

8. Demander aux gouvernements d'intégrer de manière prioritaire la gestion durable des terres dégradées dans leurs politiques, lois et outils de planification nationales et local de développement, notamment en encourageant les synergies entre les ministères, les organisations de la société civile et le secteur privé, tout en préservant les intérêts des communautés.

9. Encourager les gouvernements à intégrer la restauration des terres et forêts dégradées dans le processus de préparation et d'adoption du cadre Post 2020 de la Convention sur la Diversité Biologique (CBD)

Adoptée à Dakar le 25 octobre 2019